



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Scotts® Weed B Gon® Max Herbicide prêt-à-l'emploi avec tube applicateur

## Section 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	:	Scotts® Weed B Gon® Max Herbicide prêt-à-l'emploi avec tube applicateur
<b>Code du produit</b>	:	320000012387
<b>Autres moyens d'identification</b>	:	Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires 30913 S22221
<b>Type de produit</b>	:	Liquide

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lire l'étiquette avant l'emploi.

### **Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation:**

Utilisations identifiées:

Herbicide domestique pour les mauvaises herbes de pelouse.

Restrictions d'utilisation:

Lire l'étiquette avant l'emploi.

Tenir hors de la portée des enfants.

<b>Données relatives au fournisseur</b>	:	Scotts Canada Ltd. 2000 Argentinia Road, Plaza 2, Suite 300 Mississauga, Ontario L5N 1V8 Canada 905-814-7425
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)</b>	:	Accident et cas d'urgence Canutec : 1-613-996-6666

## Section 2. Identification des dangers

<b>Classification de la substance ou du mélange</b>	:	Produit antiparasitaire à usage domestique; Régi par la Loi sur les produits antiparasitaires. Pour le texte de mise en garde de l'étiquette, voir la section 15. Non classifié dans une classe de danger selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).
---	---	---

### Éléments d'étiquetage SGH/ SIMDUT

<b>Mention d'avertissement</b>	:	Pas de mention d'avertissement.
<b>Mentions de danger</b>	:	Aucun effet important ou danger critique connu.

### Conseils de prudence

- Généralités** : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Prévention** : Non applicable.
- Intervention** : Non applicable.
- Stockage** : Non applicable.
- Élimination** : Non applicable.

## **Rubrique 3. Composition/informations sur les composants**

- Substance/préparation** : Mélange
- Nom chimique** : Pas applicable.
- Autres moyens d'identification** : Non disponible.

Nom des composants	% en poids	Numéro CAS
Fer HEDTA (fer élémentaire)	1.5 (0.25)	17084-02-5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## **Section 4. Premiers secours**

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez et retirez toute lentille de contact. Consulter un médecin en cas d'irritation.
- Inhalation** : Emmener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration s'est arrêtée, le personnel qualifié doit commencer la respiration artificielle (RA) ou, si le cœur s'est arrêté, la réanimation cardiorespiratoire (RCP) immédiatement. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Peut causer une légère irritation.
- Inhalation** : L'aérosol respiratoire peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une irritation de la peau ou une éruption cutanée.
- Ingestion** : L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et des douleurs abdominales. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une méthémoglobinémie due à la toxicité des nitrates.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

#### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Voir Information toxicologique (section 11)

## **Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

#### Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

**Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, composés halogénés, oxyde/oxydes de métal

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Rubrique 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de

protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** :
- Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des composants	Limites d'exposition
Fer HEDTA (fer élémentaire)	Non énuméré.

- Contrôles techniques appropriés** :
- Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** :
- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** :
- Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection des yeux/du visage** :
- Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** :
- Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques

conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

<b>Protection corporelle</b>	:	L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
<b>Autre protection cutanée</b>	:	Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
<b>Protection respiratoire</b>	:	Non requis pour une utilisation normale et domestique.

## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques

### Aspect

<b>État physique</b>	:	liquide [solution]
<b>Couleur</b>	:	rouge foncé
<b>Odeur</b>	:	Légère odeur d'ammoniac
<b>Seuil olfactif</b>	:	Non disponible.
<b>pH</b>	:	6
<b>Point de fusion</b>	:	Non disponible.
<b>Point d'ébullition</b>	:	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	:	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	:	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	:	Non disponible.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	:	<b>Seuil minimal:</b> Non disponible. <b>Seuil maximal:</b> Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	:	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	:	Non disponible.
<b>Density</b>	:	1.02 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative</b>	:	1.02
<b>Solubilité</b>	:	Non disponible.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	:	Non disponible.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	:	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	:	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	:	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	:	<b>Dynamique:</b> 2 cPs  <b>Cinématique:</b> Non disponible.
<b>Temps d'écoulement (ISO 2431)</b>	:	Non disponible.

## Rubrique 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matières incompatibles** : Agents oxydants, des métaux- aluminium; acier; zinc
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Scotts® Weed B Gon® Max Herbicide prêt-à-l'emploi avec tube applicateur				
	DL50 Orale	Rat	> 2,500 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	> 2,000 mg/kg	-

#### Irritation/Corrosion

##### Conclusion/Résumé

- Peau** : Légèrement irritant.
- Yeux** : Légèrement irritant.
- Respiratoire** : Aucun résultat disponible.

#### Sensibilisation

Aucun résultat disponible. Un contact prolongé ou répété peut provoquer une légère irritation de la peau.

#### Mutagénicité

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Cancérogénicité

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

### Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies  
d'exposition probables : Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

## **Rubrique 12. Informations écologiques**

### Toxicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau  
(KOC) : Non disponible.

Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

## **Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination**

Méthodes d'élimination : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des

déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## Rubrique 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non classé comme dangereux.			
Désignation officielle de transport de l'ONU				
Classe(s) de danger pour le transport	Non classé comme dangereux.			
Groupe d'emballage	-	-	-	-
Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

## Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

Ce produit antiparasitaire doit être utilisé uniquement conformément aux instructions sur l'étiquette. C'est une infraction en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires d'utiliser ce produit d'une manière qui n'est pas conforme aux instructions sur l'étiquette. L'utilisateur assume le risque pour les personnes ou les biens qui découle d'une telle utilisation de ce produit.

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour le SIMDUT 2015 et les fiches de données de sécurité conformes au SGH.

### Conseils de prudence

Mot indicateur : ATTENTION

**Mention de danger** : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause une légère irritation des yeux. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement avec de l'eau et du savon après la manutention et avant de manger, de boire et de mâcher de la gomme ou du tabac. ÉVITER TOUT contact avec les yeux. Éviter tout contact de la main à la bouche. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Ne pas pénétrer ou permettre à quelqu'un de pénétrer dans les endroits traités avant que le produit ait séché. Le contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

**Mises en garde environnementales:** Il existe des exigences environnementales spécifiques au Canada pour la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire qui sont indiquées sur l'étiquette.

#### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.  
**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

#### Liste d'inventaire

**Canada** : Tous les ingrédients figurent sur la LIS ou ne sont pas tenus d'être inscrits.  
**États-Unis** : Tous les ingrédients figurent à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA.

## **Rubrique 16. Autres informations**

#### Historique

**Date d'impression** : 11/04/2022  
**Date d'édition/Date de révision** : 11/04/2022  
**Version** : 1.0  
**Légende des abréviations** :  
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
FBC = Facteur de bioconcentration  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
HPR = Hazardous Products Regulations  
IATA = Association international du transport aérien  
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
N/A = Non disponible  
SGG = Groupe de séparation  
NU = Nations Unies

**Procédure utilisée pour déduire la classification**

<b>Classification</b>	<b>Justification</b>
Non classé.	

**Références** : Non disponible.

**Avis au lecteur**

**Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.**